



Assemblée générale

Distr. limitée
2 juin 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session Cinquième Commission

Point 126 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Projet de résolution présenté par le Rapporteur à l'issue de consultations officieuses

Réexamen des montants à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le réexamen des montants à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents¹,

1. *Décide* de prier le Groupe de travail chargé d'établir les procédures de calcul des montants à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents d'examiner la méthode proposée dans le rapport du Secrétaire général¹;

2. *Prie* le Groupe de travail de lui rendre compte des résultats de cet examen à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

¹ A/57/774.

